

MANDELIEU-LA NAPOULE

AGISSONS ENSEMBLE CONTRE LE MOUSTIQUE



**LES BONS GESTES
DE PRÉVENTION**

**L'ACTION
DE LA COMMUNE**

Point Info Conseil - 04 92 97 30 37
stopmoustiques@mairie-mandelieu.fr

Les bons gestes de prévention à votre domicile

Pour être pleinement efficace, l'action communale doit être relayée dans vos espaces de vie.
85% des problèmes de moustiques se situent en effet dans le domaine privé.

Observez, cherchez les points d'eau

Pour éliminer les larves de moustiques, il faut :

- Traiter les endroits où l'eau peut stagner (petits détritiques, pneus usagés, encombrants, déchets verts...),
- changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou si possible supprimer les soucoupes des pots de fleur ou remplir ces dernières de sable non traité,
- remplacer l'eau des vases par du sable humide,
- vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement gouttières, regards, caniveaux et drainages,
- couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu : bidons d'eau, citernes et bassins,
- couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau avec un larvicide.



Pour éliminer les lieux de repos des moustiques adultes, pensez à :

- Débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies, élaguer les arbres, ramasser les fruits tombés et les débris de végétaux,
- réduire les sources d'humidité, arroser le matin très tôt et entre 0h00 et 6h00 pour l'arrosage automatique,
- entretenir votre jardin.



L'action de la Commune sur l'espace public

Sur l'ensemble du domaine communal, les campagnes de lutte contre les moustiques sont organisées de deux manières différentes et uniquement en traitement anti-larvaires :

- le traitement mensuel par pulvérisations des réseaux d'eaux pluviales et certains dessableurs ponctuellement en eaux stagnantes,
- le traitement tous les mois et demi des vallons et dessableurs en eaux stagnantes constantes avec un traitement manuel des cimetières.

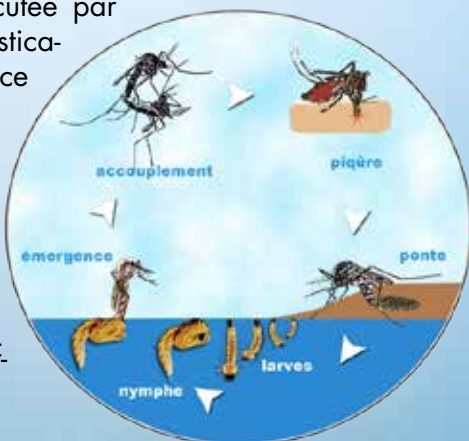


Tous nos traitements sont effectués avec des produits biologiques

Pour les traitements anti-adultes, voici quelques précisions importantes :

L'Agence Régionale de la Santé, le Centre National d'Expertise sur les Vecteurs et l'arrêté préfectoral renouvelé tous les ans, précisent au niveau des communes que : « le recours aux produits adulticides est réservé aux actions de LAV (lutte anti vectorielle exécutée par l'Entente Interdépartementale de Démoustication Méditerranée sur demande de l'Agence Régionale de la Santé).

L'emploi de ce type de produits anti-adultes doit rester exceptionnel afin de limiter les risques de résistances du parasite aux substances utilisées dans le cadre de la lutte du chikungunya, de dengue et de Zika ». L'utilisation de ces produits s'effectue sous conditions (voir au dos).



Durant l'opération de pulvérisation,

pour vous prémunir d'inconforts éventuelles, vous pouvez suivre les recommandations suivantes :



► rentrer chez soi et fermer les fenêtres donnant sur la voie publique au moment du passage de l'engin de traitement et les maintenir fermées pendant 1 heure après l'intervention.



► ne pas se tenir à proximité de l'engin ni s'exposer directement au nuage de pulvérisation.



► rentrer le linge, les jouets des enfants ou des aliments qui se trouveraient à l'extérieur au moment du passage du véhicule de traitement.



► éloigner ou rentrer les animaux (chiens, chats...) et protéger leur gamelle au moment du passage du véhicule de traitement.



► attendre 3 jours après le traitement pour consommer, après les avoir lavés, légumes et fruits du potager.

Des produits homologués

Les produits utilisés sont à base d'un pyréthrianoïde ou de pyréthrines naturelles, dûment homologués pour cette application. Ce sont ces mêmes matières qui servent à la confection des produits antimoustiques domestiques qu'on trouve en pharmacie et dans le commerce. Ce traitement, qui s'applique dans un espace très limité, est un exercice parfaitement maîtrisé et ne revêt pas de danger particulier. Toutefois, il s'agit de prendre quelques précautions, afin d'éviter toute exposition pouvant entraîner une éventuelle gêne ou irritation transitoire, cutanée ou respiratoire, en particulier chez les personnes sensibles ou allergiques.

C'est ensemble que nous pourrons limiter le nombre de moustiques

Pour tous renseignements ou demande de visite gratuite, vous pouvez contacter le référent* communal au service Hygiène Salubrité Publique de la Direction Générale des Services Techniques (DGST) au 06 31 58 19 77 ou par mail à l'adresse suivante stopmoustiques@mairie-mandelieu.fr.

Cet agent s'engage à vous répondre dans les meilleurs délais et pourra visiter votre propriété dans le but de détecter les potentiels gîtes larvaires et vous renseigner sur les mesures à prendre.

* « Utilisateur professionnel de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels »